

Apprentissage en 3 étapes



Étape obligatoire
← élève/accompagnateur/enseignant →



CONDUITE ACCOMPAGNÉE



AAC

FORMATION
THÉORIQUE
Réussite - ETG

FORMATION
PRATIQUE
Réussite bilan
des compétences
après 20 h minimum
de conduite

1 Rendez-vous
Pédagogique préalable

3000 km
1 an minimum

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

2 Rendez-vous Pédagogiques

PERMIS PROBATOIRE
6 points

+ 3 points par an pendant 2 ans
si 0 retrait de points

12 points

Conduite supervisée

FORMATION
THÉORIQUE
Réussite - ETG

FORMATION
PRATIQUE
Réussite bilan
des compétences
après 20 h minimum
de conduite

1 Rendez-vous
Pédagogique préalable

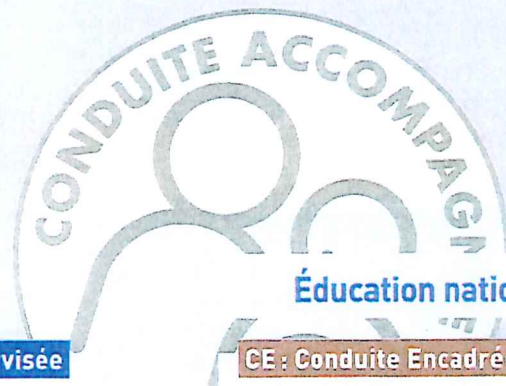
CONDUITE ACCOMPAGNÉE

PERMIS PROBATOIRE
6 points

+ 2 points par an pendant 3 ans
si 0 retrait de points

12 points

Les 3 formules



École de conduite

AAC : Apprentissage Anticipé de la Conduite

L'apprentissage anticipé de la conduite s'adresse aux jeunes dès 15 ans inscrits dans une école de conduite.

Cette formule permet d'acquérir une expérience de conduite et de gagner ainsi en confiance jusqu'à l'obtention du titre du permis de conduire, à 18 ans.

Dès 15 ans !

CS : Conduite Supervisée

La conduite supervisée s'adresse aux candidats de 18 ans et plus inscrits dans une école de conduite. Ils peuvent compléter leur formation initiale par une phase de conduite accompagnée leur permettant d'acquérir davantage d'expérience avant ou après un échec à l'épreuve pratique.

Dès 18 ans !

Éducation nationale

CE : Conduite Encadrée

La conduite encadrée s'adresse aux jeunes préparant, dans les établissements de l'Éducation nationale, les diplômes professionnels menant aux métiers de la route (BEP, CAP de conducteur routier).

Cette formule permet aux élèves, ayant réussi aux épreuves du permis de conduire, de maintenir et d'améliorer leur niveau de compétence et d'expérience, jusqu'à l'obtention du titre du permis de conduire, à 18 ans.

Dès 16 ans !